

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

### Étaient présents :

MM. LEMAIRE, ANDRE, CAMUS, CHAPPUT E., GETTEN, MARTINET,  
Mmes BLAS, VATAT,  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHAPPUT Xavier qui a donné pouvoir à CHAPPUT Eric  
MM. BARON, HATTERER, MESTRUDE,  
Mmes JANOT, SARTORE

*M. MARTINET est élu secrétaire de séance*

### Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Subventions,**
- **RODP,**
- **Fiscalité,**
- **Vote du budget primitif,**
- **Travaux église,**
- **Informations diverses.**

### 1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 4 mars 2019 :

Approuvé à l'unanimité des présents.

### 2°/ Subventions :

#### **Subventions aux associations (Délibération n°2019\_04\_06D)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, d'attribuer pour l'année 2019, les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

- Club Notre Plaisir.....	<b>400,00 €</b>
<i>(dont subvention de 200 € attribuée par délibération n°2018-12-50D)</i>	
- Amicale des Sapeurs-Pompiers .....	<b>100,00 €</b>
- Comité des Fêtes .....	<b>6 000,00 €</b>
- AAPE Collège .....	<b>100,00 €</b>
- Volley Ball .....	<b>100,00 €</b>
- Amicale Mermoz COURCY (badminton) .....	<b>150,00 €</b>
- La Villanelle .....	<b>50,00 €</b>
- Association sportive de Brimont .....	<b>100,00 €</b>

**Pour un total général de 7 000,00 €**

#### **Subvention au SIVU la crèche « Les Petits Galopins » (Délibération n°2019\_04\_07D)**

Pour rappel : la participation financière des communes pour le SIVU Les Petits Galopins est définie selon les statuts de la façon suivante :

Une part fixe de 3 000 € par commune et une part variable (50% au prorata de la population et 50% au nombre d'enfants inscrits l'année précédente)

En 2018, 10 enfants inscrits de Saint-Thierry, soit une participation financière pour 2018 de 15 320 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de verser :

- la part fixe de 3 000 € conformément aux statuts,
- la part variable de la façon suivante :
  - 1<sup>er</sup> versement de 5 000 €,
  - 2<sup>ème</sup> versement de 7 320 € en cours d'année.

Les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget, chapitre 65 article 657358

### **3°/ RODP : (Délibération n°2019\_04\_08D)**

La redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2018 est fixée comme suit :

- Artères de télécommunications en souterrain ..... 39,28 € / km,
- Artères de Télécommunications en aérien..... 52,38 € / km,
- Emprises au sol autres que les stations radioélectriques..... 26,19 € / km

Le Conseil Municipal valide ces montants « plafonds » à l'unanimité.

### **4°/ Fiscalité : (Délibération n°2019\_04\_09D)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019.

Les taux sont les suivants :

- ✓ la taxe d'habitation .....19.39 %,
- ✓ La taxe foncière (bâti).....20,28 %,
- ✓ La taxe foncière (non bâti).....10,46 %,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents

### **5°/ Vote du budget primitif : (Délibération n°2019\_04\_10D)**

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
• Dépenses : 474 455,00 €	• Dépenses : 109 458,00 €
• Recettes : 474 455,00 €	• Recettes : 109 458,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

### **6°/ Travaux églises :**

Afin de faciliter l'accès à l'église, un garde-corps sera installé. Le devis s'élève 1 200 € TTC.

Le crédit nécessaire au règlement de cette somme est inscrit au budget, section investissement, opération 107 article 2315.

Cloches de l'église et de la mairie :

Des devis ont été demandés à l'entreprise HAEZEBROUCK :

- Pour l'entretien annuel des cloches de la mairie et de l'église. Celui-ci s'élève à 160 € HT contre 432 € HT avec l'entreprise actuelle BODET. Nous procéderons donc à la résiliation du contrat avec l'entreprise BODET.
- Pour le remplacement du coffret électrique du clocher et la pose d'un grillage anti-volatiles. Le coût estimé est de 2 134,25 € HT avec du grillage simple et de 2 838,50 € HT avec du grillage en panneaux chez HAEZEBROUCK contre 5 571,50 € HT (avec du grillage simple) chez BODET.

Ces travaux seront entrepris en 2020.

### **6°/ Informations diverses.**

- La signature du compromis de vente du centre et de la salle Bernard Renaud est prévue semaine prochaine,

- Révision du PLU : dernière permanence de l'enquête publique ce samedi 6 avril de 9h00 à 11h00,
- Cérémonie du 8 mai avancée au 7 mai à 19h00 pour cause de brocante le 8 mai,
- Une plaque commémorative va être réalisée à la mémoire du soldat Kevin ZIOLKOWSKI, une cérémonie sera organisée le 25 juin 2019,
- Election européenne dimanche 26 mai 2019,
- Du fait de la vente prochaine du centre, le camion coiffure s'installera dorénavant sur le parking de la mairie,
- Décès de Monsieur TALON André.
- Prochain conseil le 15/05 à 20h00

### Tour de table

#### Christophe MARTINET :

- la chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes est prévue le 22 avril. Rendez-vous à 11h00 à l'école primaire,
- l'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le 26 avril à 20h30 à la mairie,
- les permanences pour les inscriptions à la brocante du 8 mai sont :
  - samedi 20/04 de 9h00 à 12h00 uniquement pour les habitants de Saint-Thierry,
  - samedi 27/04 de 9h00 à 12h00
  - jeudi 02/05 de 18h00 à 20h00

La séance est levée à 21h30

A. LEMAIRE	F. ANDRE	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT Abs	F. GETTEN	C. HATTERER Abs	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE Abs	C. SARTORE Abs	C. VATAT	